

EXCUSES

Historique

- Mars 2008 un fichier de transport constatations nous a été transmis afin d'alimenter une banque de fichiers visant à aider les élèves opj (gendarmerie, police, douane) à apprendre à réaliser des procédures précises et conformes au droit pénal.

- Mai 2011, Nous apprenons que ce fichier est en réalité une procédure criminelle réelle par l'intermédiaire de la hiérarchie gendarmerie à qui la plaignante a écrit. Même si cette procédure est prescrite et que l'action publique s'est éteinte avec le décès de l'auteur, elle n'a rien à faire sur internet. C'est évident.

Le fichier était à cette époque en lien direct de téléchargement à partir d'une page publique disponible sur le site opgie.com. Nous avons réagi et effacé ce fichier promptement du serveur mais aussi le lien de téléchargement direct contenu dans la page.

- Janvier 2012, nous avons dû changer de serveur (suite au divorce du webmaster) car le serveur était au nom de son épouse. Nous avons remis tous les fichiers contenus dans notre disque dur sur le nouveau serveur sans se souvenir de ce fichier "interdit".

- Mai 2012, le fichier ré-apparaît sur google lorsque l'on tape le nom et le prénom de la plaignant, on retombe sur ce fichier car google l'a scanné dans le serveur et le propose en téléchargement, **même si on ne peut pas le trouver sur notre site en téléchargement direct**. On trouve donc ce fichier de manière indirecte. Ce n'est pas la faute de google mais ce problème est assez insidieux auquel nous ne nous attendions pas.

La faute en revient naturellement au webmaster qui est responsable du contenu de son site, et qui peut être joint à l'adresse **redactionopgie@gmail.com**. (voir la rubrique contact du site opgie.com) La présence de ce fichier dans un serveur n'avait pas vocation à blesser qui que ce soit. La ré-édition de ce fichier est une étourderie malencontreuse. C'est un acte involontaire. Le fichier est désormais effacé de notre serveur et de notre disque dur. Le problème est définitivement réglé.

Nous nous excusons pour le désagrément et le préjudice moral causés à la plaignante que nous avons décidé de ne pas citer pour ne pas que google assimile de nouveau ce message à son nom.

NB: Ce type de problème pouvait être réglé très rapidement en cliquant sur la rubrique contact de notre site. Toutes nos coordonnées y sont présentes. Nous n'avons jamais reçu de mails directs de la plaignante nous indiquant le problème. Nous avons reçu un rappel direct hiérarchique via la chancellerie, un peu comme si un règlement amiable n'avait pas été possible ou que le webmaster refusait de supprimer le fichier et qu'il fallait désormais employer les grands moyens.

Nous rappelons que le site opgie.com n'est pas un site officiel de la gendarmerie. (ce message est sur toutes les pages du site) . Il n'est donc aucunement en rapport direct avec la Gendarmerie. Toutes les informations et données se trouvant sur ce site sont à caractère purement informatif et non contractuel. Elles n'engagent en rien la Gendarmerie Nationale.

